

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE UNATIONS NEWYORK

C.N.100.1993.TREATIES-1 (Notification dépositaire)

REFERENCE:

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE
DENREES PERISSABLES ET AUX ENGINES SPECIAUX A UTILISER
POUR CES TRANSPORTS (ATP)
CONCLU A GENEVE LE 1er SEPTEMBRE 1970

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENTS DE L'ALLEMAGNE
A L'ANNEXE 1 DE L'ACCORD

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la
notification dépositaire C.N.190.1991.TREATIES-2 du 18 octobre 1991,
concernant les amendements proposés par le Gouvernement allemand à
l'Annexe 1 de l'Accord susmentionné, communique :

Au 18 janvier 1993, c'est-à-dire à l'expiration d'un délai
de neuf mois à partir de l'expiration du délai de six mois à
compter de la date de la communication du projet d'amendements
par le dépositaire, le Gouvernement allemand (voir notification
dépositaire C.N.64.1992.TREATIES-1 du 23 septembre 1992) n'avait
pas formulé d'objection. En conséquence, les amendements ont été
réputés acceptés. Conformément au paragraphe 6 de l'article 18,
ils entreront en vigueur six mois après la date de l'acceptation,
soit le 18 juillet 1993.

Le 10 mai 1993

201
12

A l'attention des services des traités des ministères des affaires
étrangères et des organisations internationales intéressées